

lution de l'Ontario ont été profondément influencées et enrichies par les Canadiens français, ainsi que par les dirigeants et les populations d'autres races qui se trouvaient autrefois sur notre sol, et notre province compte le plus important groupe de citoyens de langue française en dehors du Québec. Il est donc naturel et logique que nous applaudissions à un idéal pancanadien, et cela sans aucune réticence.

Je puis donc vous affirmer, au nom du gouvernement et de la population de l'Ontario, que ce projet nous agréé entièrement. Les fonctions de la Commission ont été annoncées dans les journaux et vous vous engagez dans la voie ainsi tracée. La Confédération canadienne ne pourra survivre et progresser que si nous sommes de véritables partenaires, d'action, d'esprit et d'objectifs. Lorsque la Commission sera solidement assise, nous nous efforcerons, par tous les moyens, de rendre sa tâche plus aisée dans notre province.

Je suis convaincu qu'en abordant les problèmes en suspens avec patience, compréhension et bonne volonté, en sachant profiter de nos fautes mêmes, et nous enrichir de l'expérience de près d'un siècle, nous parviendrons, au cours des quatre années à venir, à consolider et à préciser l'idéal d'une Confédération canadienne véritable. Ainsi les fêtes du centenaire nous offriront-elles l'occasion de nous réjouir de cette réussite.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma très haute considération.

John P. Roberts

Au très honorable Lester B. Pearson,
Premier ministre,
Chambre des Communes, Ottawa.

Cabinet du Premier ministre
Halifax

Le 24 mai 1963

Monsieur le Premier ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 15 mai et des pièces jointes concernant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, que l'on se propose de créer.

J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec mes collègues au sujet de cette enquête.

Naturellement, il n'appartient pas au gouvernement de la Nouvelle-Écosse de dire si une Commission royale d'enquête représente la meilleure façon d'étudier ce problème d'une extrémité à l'autre du pays. C'est à votre gouvernement de prendre la décision qui s'impose. Je puis vous assurer, néanmoins, que si votre gouvernement décidait de créer ladite Commission, la Nouvelle-Écosse lui apportera toute la collaboration possible.

Veillez agréer, monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma haute considération.

R. L. Stanfield

L'honorable Lester B. Pearson
Premier ministre du Canada
Ottawa, Canada.

Le gouvernement de la Province du
Nouveau-Brunswick
Cabinet du Premier ministre
Fredericton

Le 24 mai 1963

Monsieur le Premier ministre,

J'ai examiné attentivement les attributions de la Commission royale d'enquête que l'on se propose de créer pour étudier la question du bilinguisme et du biculturalisme au Canada; elles sont, à mon avis, très vastes et tout à fait appropriées. En conséquence, le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuie la proposition et vous offre sa plus entière collaboration.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Premier ministre, l'expression de ma haute considération.

Louis-J. Robichaud

Le très honorable L. B. Pearson,
Premier ministre du Canada,
Ottawa (Ontario).

(Texte)

Cabinet du Premier ministre
Province de Québec
Québec, le 27 mai 1963

L'honorable Lester B. Pearson
Premier ministre du Canada
Hôtel du Gouvernement
Ottawa.

Monsieur le Premier ministre,

J'ai pris connaissance de votre lettre du 15 mai, au sujet de la tenue d'une enquête sur le biculturalisme et le bilinguisme.

J'en ai soumis le texte à mes collègues avec celui du mandat de la Commission royale à qui serait confiée l'enquête.

Il me fait plaisir de vous dire que le gouvernement du Québec est favorable à la tenue d'une telle enquête, en consultation avec les gouvernements provinciaux, comme vous le proposez.

A ce sujet, nous comptons que cette Commission sera formée suivant le principe énoncé dans le préambule du mandat—soit «l'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la Confédération canadienne, compte tenu des autres groupes ethniques».

Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Jean Lesage